

LE DILEMME OLYMPIQUE

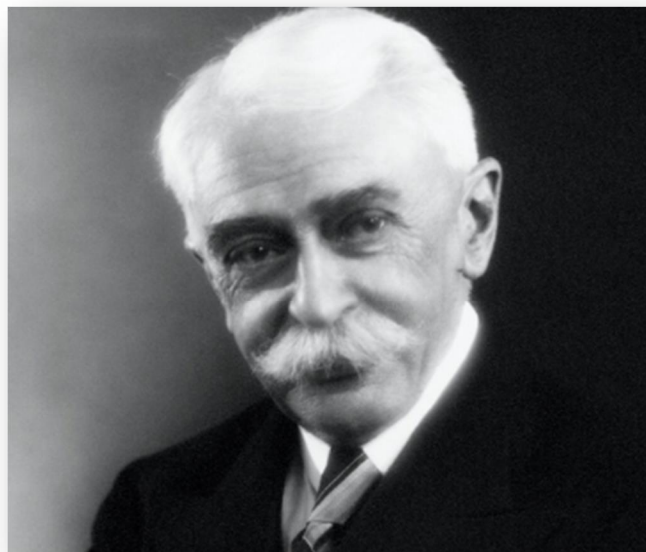
Par Alain Loret | 23 juin 2021

Doit-on organiser les Jeux olympiques dans un contexte sanitaire tellement critique qu'il a transformé le monde en un vaste chantier solidaire dans la lutte contre le covid-19 ? Dans sa grande sagesse couplée à une érudition qui en fit un auteur humaniste prolifique, [Pierre de Coubertin](#) aurait sans doute répondu non. Le souci du bien commun et de la préservation de la santé publique l'auraient probablement emporté à ses yeux sur toutes autres considérations, notamment économiques.

Seulement voilà, Thomas Bach son huitième successeur à la tête du Comité International Olympique (CIO) ne peut pas voir les choses de cette manière. Confronté à des enjeux économiques se chiffrant en milliards d'euros, la réponse qu'il apporte *actuellement* à la question est placée sous contraintes financières multiples.

En l'emportant sur le seul souci du bien commun, en l'espèce la santé de la population japonaise, ces contraintes l'obligent à répondre *oui* au maintien des Jeux olympiques.

Certes, depuis le 24 mars 2020, date de leur report forcé par le covid, le



Pierre de Coubertin



CIO ne cesse d'affirmer qu'il ne les organisera en 2021 que s'il est certain de pouvoir le faire de manière « sûre et sécurisée ». On doit le croire sur parole. Sa responsabilité morale étant engagée, il n'a pas le droit à l'erreur. Il poursuit toutefois immédiatement son raisonnement en affirmant qu'il ne possède pas de « Plan B ».



Les Jeux seront donc organisés à l'été 2021 ou ne le seront pas.

En disant cela, il engage sa responsabilité économique et financière envers l'ensemble de l'écosystème olympique, notamment les sponsors et les télévisions. Reste qu'il entraîne également le gouvernement japonais dans une position politique difficilement tenable. Les sondages montrent en effet un rejet massif des Jeux olympiques par l'opinion publique nipponne.



Thomas Bach et l'ensemble de ses partenaires politiques et industriels se trouvent donc face à une alternative complexe. Elle s'apparente au « [Dilemme du prisonnier](#) ». Issu de la « **Théorie des jeux** », celui-ci décrit une situation dans laquelle des intérêts particuliers s'opposent à l'intérêt collectif.

Considérons que les premiers soient ceux du CIO et de ses partenaires économiques. Les seconds étant ceux de la population japonaise confrontée à l'urgence sanitaire d'une situation pandémique critique. Dans ce cas, l'intérêt public collectif devrait logiquement être défendu par le gouvernement nippon.



Or, qu'observe-t-on ? Que les trois « joueurs » (Comité International Olympique, acteurs économiques et gouvernement japonais) sont exactement sur la même ligne stratégique.

Elle consiste à organiser les Jeux olympiques coûte que coûte.

Dès lors, toute la question est : faut-il le faire quoi qu'il en coûte ou quoi qu'il en soit ? Dans la première option, la rationalité de la décision irait dans le sens des intérêts particuliers de deux des trois joueurs : le CIO et les acteurs économiques. Dans la seconde, elle serait prise de toute façon, c'est-à-dire en tout état de cause par le troisième : le gouvernement japonais. Celui-ci a d'ailleurs montré sa détermination lors du dernier G7 de Cornouailles en sollicitant et en obtenant l'appui *conditionnel* (!) des six autres pays pour l'organisation de Jeux.



Le problème est que ces deux options excluent les intérêts d'un « quatrième joueur » jusqu'à présent inaudible autant qu'invisible : la population japonaise opposée massivement aux Jeux pour des raisons épidémiologiques.

Au final, ne pouvant politiquement pas coopérer avec le CIO sous peine de sanctions électorales, le gouvernement nippon pourrait finir par abandonner

les intérêts particuliers des acteurs économiques (sponsors et télévisions) au bénéfice de l'option collective. Dans ce cas, les Jeux olympiques seraient annulés dans l'intérêt public. C'est-à-dire dans « l'intérêt sanitaire supérieur » de la population japonaise.

Connaissez-vous vraiment le CIO ?

Imaginez une organisation née au 19^{ème} siècle. Elle aurait traversé le 20^{ème} et ses deux guerres mondiales sans encombre. Mieux, elle s'y serait développée démesurément au point de devenir plus internationale encore que l'ONU.

C'est toute l'histoire de la réussite du CIO voulu par Pierre de Coubertin.

Son succès extraordinaire en a fait une entreprise capable d'engendrer une audience télévisuelle mondiale encore plus importante que le pape un soir de Noël sur la place Saint-Pierre.

Cette fantastique réussite masquerait toutefois une authentique faiblesse : une orthodoxie atavique. Si vous préférez, un conformisme génétique.

Une sorte d'engramme conservatiste niché au cœur de son ADN.

Pour le vérifier, il suffit de compter le nombre de présidents ayant officié en son sein au cours de ses 127 ans d'existence : seulement neuf ! Il ne doit pas exister beaucoup d'organisations mondialisées à être dans ce cas en 2021.

Cette organisation pourtant non gouvernementale possède en outre, aujourd'hui, un statut international tellement reconnu qu'il confère à ses présidents le rang de quasi chefs d'Etat.

On ne s'étonnera donc pas que le CIO soit capable de faire plier sans condition tous les gouvernements. En l'occurrence, ici, le 1^{er} Ministre japonais agissant dès lors volontairement contre l'intérêt sanitaire de sa propre population.